

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE MADAME GÉRALDINE BEUCHAT, DÉPUTÉE (GROUPE PCSI), INTITULÉE « PRODUITS PHYTOSANITAIRES ET LEURS MÉTABOLITES DANS NOS COURS D'EAU ET EAUX SOUTERRAINES – POINT DE SITUATION » (NO 3251)

Dans son introduction, la députée indique que les études et chiffres montrent que le problème évoqué en titre est de taille. La question écrite porte sur la situation qui prévaut plus spécifiquement dans le canton du Jura.

Le Gouvernement répond comme suit aux différentes questions posées :

1. Les analyses effectuées dans le cadre de l'étude Eawag couvraient différents sites et cours d'eau. Les résultats de cette étude sont-ils représentatifs de l'état des petits cours d'eau dans notre canton ?

La situation générale est plus préoccupante sur le Plateau (où se trouvent la majorité des cours d'eau étudiés par l'Eawag) que dans le Jura. Cela découle du fait que les cultures spéciales, comme la viticulture ou le maraîchage en culture conventionnelle (non bio), restent rares dans le canton. Ce sont ces types de cultures qui font l'objet du plus grand nombre de traitements phytosanitaires.

Cette étude et ses constats alarmants ne sont donc pas représentatifs de l'état des petits cours d'eau du canton. Cela étant, certains cours d'eau ne sont pas épargnés, notamment parce que les zones de plaine ont en grande partie une vocation de grandes cultures et que les terrains karstiques n'épurent que faiblement les eaux qui s'infiltrent au travers des sols. C'est pourquoi les programmes de surveillance ont été renforcés au niveau cantonal depuis 2018. Ce renforcement s'est mis en place par le biais d'une optimisation du programme, et non par une hausse des moyens financiers dévolus à ces analyses.

Les données les plus récentes seront compilées dans le rapport annuel de suivi de la qualité des eaux de l'Office de l'environnement (ENV), lequel sera publié dans le courant du 2^{ème} trimestre 2020. Le rapport 2019 est quant à lui disponible sur le site internet de l'Office (voir lien à la réponse 3).

2. Quels captages d'eau potable du canton sont contaminés par des produits phytosanitaires ou des métabolites ?

Sur la base des résultats de la campagne de mesures NAQUA, quels captages d'eau potable du canton peuvent potentiellement être menacés par des produits phytosanitaires ou des métabolites ?

La situation au niveau des eaux potables du canton n'est que très partiellement connue. Les dernières campagnes d'analyses menées par l'ENV à l'échelle cantonale et sur les eaux brutes datent de 2010. Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) effectue régulièrement des analyses sur les eaux de boisson et a l'obligation d'informer la population lorsqu'un risque important pour la santé des consommateurs est détecté. À l'échelle locale, et en fonction des risques, certains distributeurs ont mis en place un programme d'autocontrôle adapté à cette problématique spécifique. Mais les services cantonaux ne disposent pas d'une vision de synthèse des résultats obtenus, et ne connaissent pas les modalités et l'ampleur du suivi effectué par chaque distributeur. Des démarches visant à mutualiser les informations entre canton et communes, respectivement à inciter les communes à revoir leurs programmes de contrôle de l'eau potable, ont été initiées en 2019 sous l'égide d'ENV et du SCAV.

Afin de combler ces lacunes, et dans le cadre du Programme jurassien de réduction des produits phytosanitaires, deux campagnes de prélèvements globales sont planifiées pour ce printemps et l'automne prochain. Ces campagnes concernent les eaux brutes, c'est-à-dire non traitées, de l'ensemble des captages d'eau potable du canton : 150 substances seront analysées dans chaque échantillon dont 140 produits phytosanitaires, y compris certains métabolites. La liste des produits phytosanitaires a été

élaborée sur la base des produits utilisés dans l'agriculture jurassienne et chez les particuliers, ainsi que des résultats de différentes études récentes de l'Eawag.

Les grandes campagnes d'analyse de cette année permettront aux distributeurs d'eau d'adapter au besoin leurs programmes d'autocontrôle. Si certains problèmes se confirment, il s'agira d'agir dans le terrain, auprès des agriculteurs notamment, afin de réduire les concentrations dans les eaux des substances les plus problématiques.

Quant au réseau NAQUA de la Confédération, il ne concerne que 6 des quelque 80 captages jurassiens. Les résultats des programmes de surveillance NAQUA sont sans surprise dans le Jura : des produits phytosanitaires sont présents, du moins ponctuellement, dans les exutoires de bassins versants agricoles, alors que ce n'est pas le cas pour les bassins versants forestiers.

3. Quels produits phytosanitaires et quels métabolites se trouvent dans nos eaux souterraines, notre eau potable et les cours d'eau de notre canton, en quelle quantité et quelle est leur provenance ?

La question, ou plutôt les différentes questions, sont bien trop vastes pour y répondre ici. Les programmes d'analyses sont évolutifs, de même que les substances trouvées et les concentrations mesurées.

Pour les eaux souterraines, les résultats des grandes campagnes de 2010 ne reflètent clairement plus la situation en présence. En particulier, les substances utilisées en agriculture ont passablement évolué en 10 ans. Par conséquent, le document le plus apte à répondre aux questions posées sera le rapport relatif aux deux grandes campagnes du printemps et de l'automne prochains. Ce rapport sera publié au printemps 2021.

Pour les eaux de surface, le document le plus synthétique et le plus récent est le rapport annuel de suivi de la qualité des cours d'eau jurassien, disponible à l'adresse <https://www.jura.ch/DEN/ENV/Eaux/Cours-d-eau/Qualite-des-eaux.html>.

Notons que chaque distributeur devrait à court ou moyen terme pouvoir répondre à cette question pour ce qui est de l'eau livrée à ses consommatrices et consommateurs. Ce n'est aujourd'hui pas toujours le cas.

4. À quels endroits (points de mesure) les eaux souterraines, l'eau potable et les eaux de surface font l'objet de mesure ? Depuis quand et à quels intervalles de telles mesures sont-elles effectuées ?

Pour les eaux souterraines et potables :

- le Géoportail cantonal permet de localiser les captages d'eau potable du canton (situés dans les zones S1 de protection des eaux). Ce sont ces captages qui feront l'objet des deux grandes campagnes 2020, et au besoin d'adaptations des programmes d'autocontrôle de chaque distributeur d'eau (choix des substances analysées et fréquences des prélèvements) ;
- le réseau NAQUA-SPE de la Confédération comprend les sources de la Vendline (Vendlincourt), de la Valletaine (Fregiécourt), de la Basolaine (Soulce), de la Combe des Aas (Mervelier), ainsi que d'un puits aux Rondez (Delémont). La source de la Doux (Delémont) est le seul point jurassien du réseau NAQUA-TREND. Les différents programmes NAQUA et leurs objectifs sont précisés sur le site de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Pour les eaux de surface, il y a à nouveau lieu de se référer au document précité, les lieux de prélèvement n'étant pas toujours identiques (à l'exception de ceux qui entrent dans le programme NAWA de la Confédération). Une approche et une priorisation sur 4 ans par bassin-versant sont en outre prévues pour ce qui est du programme cantonal, de manière à respecter les ressources allouées.

5. Quels produits phytosanitaires et quels métabolites sont habituellement recherchés dans les cours d'eau ainsi que dans les eaux souterraines et l'eau potable du canton ?

Les programmes varient au fil du temps et contiennent parfois plusieurs dizaines de substances, voire plus d'une centaine. Les substances pour lesquelles le Jura dispose du plus grand nombre d'analyses sont l'atrazine et ses métabolites. Pour mémoire, cet herbicide interdit en 2012 est, comme certains de ses métabolites, très persistant dans l'environnement. C'est pourquoi ces substances font encore l'objet de suivi dans certaines sources, où elles sont présentes depuis plus de 20 ans dans certains cas.

La liste des matières actives et de leurs métabolites est adaptée régulièrement aux substances utilisées par les agriculteurs et autres utilisateurs de pesticides.

6. Connaît-on tous les métabolites (de PPh) qui sont problématiques d'un point de vue écotoxicologique et/ou toxicologique ?

Non. Selon Nathalie Chèvre¹, spécialiste en écotoxicologie de l'EPFL, « *les produits de dégradation (métabolites) font rarement l'objet de tests spécifiques dans la procédure d'homologation des produits phytosanitaires* ». Ces recherches et réflexions sont du ressort des autorités d'homologation des produits et des producteurs. Elles dépassent les compétences et les tâches des services cantonaux.

Ce problème n'est pas spécifique aux quelque 200 substances actives utilisées comme produits phytosanitaires. Les effets sur l'homme et l'environnement des dizaines de milliers de substances issues de la chimie de synthèse et d'utilisation courante (produits de nettoyage, textiles, cosmétiques, matériaux de construction, etc.) ne sont pas mieux connus. C'est pourquoi le Gouvernement prend très au sérieux la thématique des micropolluants dans l'environnement, avec des mesures concrètes qui sont en cours en agriculture, chez les particuliers, dans les industries, sur les voies de communication, ou encore dans les exutoires de stations d'épuration ou de sites pollués.

Delémont, le 25 février 2020

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
la chancellerie d'Etat


Gladys Winkler Docourt

¹ Voir son blog *Petite chimie du quotidien*, article « *Autour de l'autorisation et de l'interdiction des pesticides* » sur le site du journal Le Temps.